

Ministère de la Santé

# Questions et réponses à l'intention des fournisseurs de soins de santé :

## Renseignements pour les personnes âgées de 6 mois à 64 ans

Cette foire aux questions est uniquement offerte à titre informatif. Elle ne doit en aucun cas être considérée comme des conseils médicaux ou juridiques.

### 1. Quels vaccins antigrippaux financés par les fonds publics sont offerts aux personnes âgées de 6 mois à 64 ans dans le cadre du Programme universel de vaccination contre la grippe (PUVG) 2020-2021 de l'Ontario?

	Vaccin quadrivalent inactivé		
<b>Abréviation du PUVG</b>	VQI		
<b>Abréviation du CCNI</b>	VII4-SD		VII4-cc
<b>Vaccin</b>	FluLaval Tetra	Fluzone <sup>MD</sup> Quadrivalent	Flucelvax <sup>MD</sup> Quad
<b>Fabricant</b>	GSK	Sanofi Pasteur	Seqirus
<b>Type de vaccin</b>	À base d'œufs	À base d'œufs	À base de culture de cellules
<b>Microgrammes d'hémagglutinine</b>	15 µg	15 µg	15 µg
<b>Dose</b>	0,5 ml	0,5 ml	0,5 ml
<b>Format</b>	FiOLE multidose	1. FiOLE multidose 2. Seringue préremplie	Seringue préremplie
<b>Voie d'administration</b>	Injection intramusculaire	Injection intramusculaire	Injection intramusculaire
<b>Indication relative à l'âge</b>	≥ 6 mois	≥ 6 mois	≥ 9 ans

	<b>Vaccin quadrivalent inactivé</b>		
<b>Vaccin</b>	FluLaval Tetra	Fluzone <sup>MD</sup> Quadrivalent	Flucelvax <sup>MD</sup> Quad
<b>Allergènes les plus courants<sup>^</sup></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Protéine d'œuf*</li> <li>• Thimérosal</li> </ul>	1. Fiole multidose <ul style="list-style-type: none"> <li>• Protéine d'œuf*</li> </ul> 2. Seringue préremplie <ul style="list-style-type: none"> <li>• Protéine d'œuf*</li> </ul>	NE contient PAS de protéine d'œuf.

<sup>^</sup> Tout composant d'un vaccin peut être un allergène potentiel. Ce tableau indique les allergènes les plus courants.

\* Le Comité consultatif national de l'immunisation (CCNI) indique que l'allergie aux œufs n'est pas une contre-indication à la vaccination contre la grippe et que les personnes allergiques aux œufs peuvent être vaccinées contre la grippe à l'aide de la dose complète de tout produit adapté à l'âge.

#### **Remarques importantes :**

- Fluzone<sup>MD</sup> Haute dose est un autre vaccin antigrippal offert dans le cadre du PUVG. Il s'agit d'un vaccin trivalent qui n'est autorisé que pour les personnes âgées de 65 ans ou plus. Le Fluzone<sup>MD</sup> Quadrivalent et le Fluzone<sup>MD</sup> Haute dose sont des produits différents. Veuillez faire preuve de prudence lorsque vous administrez des produits Fluzone<sup>MD</sup> afin de vous assurer que le bon vaccin est administré à la bonne personne.
- Le vaccin Flucelvax<sup>MD</sup> Quad n'est autorisé que pour les personnes âgées de 9 ans et plus et ne doit pas être utilisé chez les jeunes enfants.

## **2. Qu'est-ce que le vaccin antigrippal à base de culture de cellules Flucelvax<sup>MD</sup> Quad?**

Flucelvax<sup>MD</sup> Quad est un VQI à base de culture de cellules de mammifères et son utilisation est autorisée chez les personnes de 9 ans et plus.

- Le terme « à base de culture de cellules » désigne la façon dont le vaccin antigrippal est fabriqué. Les virus de la grippe qui sont utilisés dans ce vaccin sont cultivés dans des cellules de mammifères plutôt que des œufs de poules. Tous les autres vaccins antigrippaux inactivés qui sont autorisés au Canada sont produits en faisant croître des virus de la grippe dans des œufs de poules.
- Les vaccins antigrippaux à base de culture de cellules sont autorisés à être utilisés dans d'autres pays depuis plusieurs années.

Les VQI à base d'œufs et de culture de cellules offrent une protection contre quatre souches de grippe et sont offerts dans le PUVG 2020-2021. Tous les produits disponibles peuvent être utilisés dans le groupe d'âge pour lequel ils sont indiqués.

### 3. Combien de doses du vaccin contre la grippe sont nécessaires pour fournir une protection?

Âge	Nombre de doses recommandées
De 6 mois à moins de 9 ans – Jamais reçu un vaccin antigrippal au cours de sa vie	2 doses à au moins 4 semaines d'intervalle*
De 6 mois à moins de 9 ans – A déjà reçu au moins une dose de vaccin antigrippal au cours de sa vie	1 dose
9 ans et plus	1 dose

\* Il n'est pas nécessaire d'utiliser le même vaccin pour les deux doses.

### 4. Contre combien de souches les vaccins antigrippaux destinés aux personnes âgées de 6 mois à 64 ans protègent-ils?

Tous les vaccins antigrippaux offerts en Ontario aux personnes âgées de 6 mois à 64 ans sont des VQI qui protègent contre quatre souches de grippe, soit deux souches de la grippe A et deux souches de la grippe B. Pour plus de détails sur les souches exactes incluses dans les vaccins antigrippaux cette saison, consultez la FAQ des fournisseurs de soins de santé : renseignements pour la saison grippale 2020/2021.

### 5. Qui peut administrer le vaccin contre la grippe?

Les personnes qui peuvent administrer le vaccin contre la grippe sont les suivantes :

1. Les professionnels de la santé réglementés qui sont autorisés en vertu de la *Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées* à administrer des vaccins.
  - Remarque : les pharmaciens compétents peuvent seulement administrer le vaccin contre la grippe financé par les fonds publics aux personnes de cinq ans ou plus.
2. Les personnes formées en vertu d'une délégation faite conformément aux exigences établies par les ordres de réglementation des professionnels de la santé réglementés.

### 6. Les VQI peuvent-ils causer la grippe?

Non, les VQI sont des vaccins inactivés, de sorte que les personnes ne peuvent pas contracter la grippe en raison du vaccin.

### 7. L'un des vaccins contre la grippe financés par les fonds publics offre-t-il une protection contre la COVID-19?

Le vaccin contre la grippe ne protégera pas contre les coronavirus et la COVID-19, mais aidera à prévenir la grippe.

## **8. Le vaccin contre la grippe augmentera-t-il le risque de contracter la COVID-19?**

Le fait de recevoir le vaccin contre la grippe n'augmentera pas votre risque de contracter la COVID-19.

## **9. Le vaccin peut-il être administré aux personnes malades?**

Toute personne souffrant d'une maladie aiguë sévère et qui fait ou non de la fièvre devrait généralement attendre que les symptômes diminuent avant d'être vaccinée.

Contrairement aux saisons antérieures de la grippe, pendant la pandémie de COVID-19, les personnes présentant des symptômes d'infection respiratoire aiguë, y compris des symptômes mineurs comme le mal de gorge ou l'écoulement nasal, doivent reporter l'immunisation contre la grippe jusqu'à 10 jours après l'apparition de leurs symptômes ou après s'être rétablies, selon la dernière éventualité, puisqu'elles peuvent représenter un risque inutile pour les autres, y compris les fournisseurs de soins de santé, si elles ont la COVID-19 lorsqu'elles souhaitent se faire vacciner contre la grippe.

Pendant la pandémie de COVID-19, les cas soupçonnés, probables ou confirmés de COVID-19, de même que les personnes qui sont en contact étroit avec un cas, ne doivent pas se présenter aux rendez-vous ou aux cliniques de vaccination contre la grippe pendant leur période d'isolement, car elles peuvent représenter un risque inutile pour le public et les fournisseurs de soins de santé.

## **10. Quels sont les effets secondaires courants du vaccin contre la grippe?**

Les effets secondaires les plus courants du vaccin contre la grippe sont les suivants :

- rougeur, enflure et douleur au site d'injection
- mal de tête
- fatigue/faiblesse
- fièvre

Ces effets secondaires sont habituellement légers et ne durent que quelques jours.

## **11. Qui NE devrait PAS recevoir le vaccin contre la grippe?**

Toute personne ayant eu une réaction allergique grave (anaphylaxie) à une dose précédente du vaccin contre la grippe ou à tout composant du vaccin, sauf les œufs, ne devrait pas être vaccinée. Selon le Comité consultatif national de l'immunisation (CCNI), les personnes allergiques aux œufs peuvent être vaccinées contre la grippe à l'aide de la dose complète de tout produit adapté à l'âge, y compris le VQI.

Toute personne qui a développé le syndrome de Guillain-Barré (SGB) dans les six semaines suivant une vaccination contre la grippe ne devrait généralement pas être vaccinée; toutefois, il faut évaluer les risques de non-protection contre la grippe.

## **12. Quels renseignements devrait-on fournir aux personnes concernant de possibles manifestations cliniques inhabituelles (MCI) suivant l'immunisation au moyen du vaccin contre la grippe?**

Le vaccin contre la grippe, comme tout médicament, est susceptible de causer des effets secondaires, qui, dans la plupart des cas, sont légers et ne durent que quelques jours. Les réactions allergiques mettant la vie en danger (anaphylactiques) sont très rares. Si elles se produisent, c'est généralement dans les quelques minutes, voire les quelques heures après avoir reçu le vaccin. Certaines études ont montré une possible association mineure entre le vaccin injectable contre la grippe et le syndrome de Guillain-Barré (GBS) et d'autres n'ont trouvé aucune association. Le syndrome oculorespiratoire (SRO) peut survenir dans des cas extrêmement rares. Veuillez vous reporter à la question 21 de la FAQ à l'intention des fournisseurs de soins de santé : renseignements pour la saison grippale 2020/2021 pour plus de détails.

Conformément à l'article 38 de la *Loi sur la protection et la promotion de la santé*, les personnes administrant les vaccins devraient s'assurer que les personnes recevant le vaccin ou leurs parents/tuteurs sont au courant de la nécessité de signaler les effets secondaires après l'immunisation à leur fournisseur de soins de santé. Communiquez avec votre fournisseur de soins de santé ou rendez-vous au service des urgences le plus proche si l'une ou l'autre des réactions suivantes survient dans les trois jours suivant la vaccination :

- urticaire
- enflure de la bouche ou de la gorge
- difficulté à respirer, enrrouement ou respiration difficile
- forte fièvre (plus de 40 °C ou 104 °F)
- convulsions (crises d'épilepsie)
- autres problèmes graves

Les fournisseurs de soins de santé (p. ex., médecins, infirmières et infirmiers et pharmaciens) sont tenus par la loi (c.-à-d. l'article 38 de la *Loi sur la protection et la promotion de la santé*) de signaler les MCI au bureau de santé publique de leur région. Les rapports doivent être faits à l'aide du formulaire Déclaration de manifestation cliniques inhabituelles (MCI) de l'Ontario (disponible à l'adresse :

[www.publichealthontario.ca/fr/health-topics/immunization/vaccine-safety](http://www.publichealthontario.ca/fr/health-topics/immunization/vaccine-safety)) et envoyés au bureau de santé publique de la région.

Vous pouvez trouver la liste des bureaux de santé publique à l'adresse suivante : [www.health.gov.on.ca/fr/common/system/services/phu/locations.aspx](http://www.health.gov.on.ca/fr/common/system/services/phu/locations.aspx).

## **13. Où les fournisseurs de soins de santé peuvent-ils trouver plus renseignements sur le PUVG?**

Les fournisseurs de soins de santé qui souhaitent avoir plus de renseignements sur la grippe, les vaccins contre la grippe ou le PUVG de la province peuvent consulter la

FAQ destinée aux fournisseurs de soins de santé : renseignements pour la saison grippale 2020-2021, Santé publique Ontario ([www.publichealthontario.ca/fr/diseases-and-conditions/infectious-diseases/respiratory-diseases/influenza](http://www.publichealthontario.ca/fr/diseases-and-conditions/infectious-diseases/respiratory-diseases/influenza)) ou le bureau de santé publique de leur région.

Vous trouverez une liste de bureaux de santé publique à l'adresse suivante : [www.health.gov.on.ca/fr/common/system/services/phu/locations.aspx](http://www.health.gov.on.ca/fr/common/system/services/phu/locations.aspx).

#### **14. À qui les personnes doivent-elles s'adresser si elles ont des questions concernant le vaccin contre la grippe ou d'autres vaccins?**

Les personnes qui souhaitent obtenir des renseignements généraux sur la grippe, les vaccins contre la grippe ou le PUVG de la province peuvent appeler la Ligne INFO de ServiceOntario au 1 866 532-3161 sans frais en Ontario (ATS : 1 800 387-5559) ou visiter le site : [www.ontario.ca/fr/page/renseignements-sur-la-grippe](http://www.ontario.ca/fr/page/renseignements-sur-la-grippe). Les questions sur le vaccin qui concernent l'état médical d'une personne en particulier devraient être posées à un fournisseur de soins de santé ou au bureau de santé publique de sa région.

Vous trouverez une liste de bureaux de santé publique à l'adresse suivante : [www.health.gov.on.ca/fr/common/system/services/phu/locations.aspx](http://www.health.gov.on.ca/fr/common/system/services/phu/locations.aspx)

**Pour obtenir de plus amples renseignements sur la grippe ou les vaccins contre la grippe, veuillez visiter les sites Web suivants ou appeler le bureau de santé publique de votre région.**

- a) Programme universel de vaccination contre la grippe : [www.health.gov.on.ca/fr/pro/programs/publichealth/flu/](http://www.health.gov.on.ca/fr/pro/programs/publichealth/flu/)
- b) Déclaration sur le vaccin contre la grippe saisonnière de l'Agence de la santé publique du Canada et du Comité consultatif national de l'immunisation (CCNI) : [www.canada.ca/fr/sante-publique/services/immunisation/comite-consultatif-national-immunisation-ccni.html](http://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/immunisation/comite-consultatif-national-immunisation-ccni.html)
- c) Santé publique Ontario : [www.publichealthontario.ca/fr/diseases-and-conditions/infectious-diseases/respiratory-diseases/influenza](http://www.publichealthontario.ca/fr/diseases-and-conditions/infectious-diseases/respiratory-diseases/influenza)
- d) Immunisation Canada : [www.immunize.ca/fr](http://www.immunize.ca/fr)
- e) Centers for Disease Control and Prevention (CDC) – Seasonal Influenza : [www.cdc.gov/flu/](http://www.cdc.gov/flu/)
- f) Liste des emplacements des bureaux de santé publique : [www.health.gov.on.ca/fr/common/system/services/phu/locations.aspx](http://www.health.gov.on.ca/fr/common/system/services/phu/locations.aspx)

Available in English by dialing 1-866-532-3161 (ATS: 1-800-387-5559 (website : [www.health.gov.on.ca/fr/pro/programs/publichealth/flu/](http://www.health.gov.on.ca/fr/pro/programs/publichealth/flu/)))